



**Modifications aux règlements administratifs  
Hockey Québec  
SAISON 2012-2013**

**Présentées à l'assemblée générale annuelle de  
Hockey Québec le 17 juin 2012**

*Acceptées par le Conseil d'administration les 11 et 12 mai 2012*

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>1.2 Engagement</b> (1<sup>er</sup> paragraphe)</p> <p>A. En devenant membre de Hockey Québec et de Hockey Canada toute personne accepte de se soumettre et de se conformer aux règlements généraux, aux règlements de sécurité, aux règles de Franc Jeu, aux règlements administratifs, <b>aux Codes d'éthique</b>, aux règles de jeu de Hockey Québec et de Hockey Canada, de même qu'à tous les amendements acceptés.</p> <p>...</p>	<p><b>1.2 Engagement</b> (1<sup>er</sup> paragraphe)</p> <p>A. En devenant membre de Hockey Québec et de Hockey Canada toute personne <b>physique ou morale</b> accepte de se soumettre et de se conformer aux règlements généraux, aux règlements de sécurité, aux règles de Franc Jeu, aux règlements administratifs, aux Codes d'éthique, aux règles de jeu de Hockey Québec et de Hockey Canada, de même qu'à tous les amendements acceptés.</p> <p>...</p>	<p>Précision</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>1.4 Fin de la saison</b></p> <p>D. Saison hivernale :</p> <p>i) Les engagements et privilèges résultant de l'enregistrement d'un membre, de son élection ou de sa nomination, demeurent en vigueur jusqu'à ce que la saison hivernale dudit membre soit complétée (incluant séries éliminatoires, tournois, festivals, championnats régionaux ou provinciaux) à l'exception des membres d'un Conseil d'administration.</p> <p>ii) Aucun membre ne peut participer à une activité de hockey estival avant la fin des activités de son équipe hivernale.</p>	<p>1.4 Fin de la saison</p> <p>A. Saison hivernale :</p> <p>i) Les engagements et privilèges résultant de l'enregistrement d'un membre, de son élection ou de sa nomination, demeurent en vigueur jusqu'à ce que la saison hivernale dudit membre soit complétée (incluant séries éliminatoires, tournois, festivals, championnats régionaux ou provinciaux) à l'exception des membres d'un Conseil d'administration <b>ou d'un comité de discipline</b>.</p> <p>ii) Aucun membre ne peut participer à une activité de hockey estival avant la fin des activités de son équipe hivernale, <b>à l'exception de la politique reconnue avec les membres associés</b>.</p> <p>...</p>	<p>Par souci de concordance avec 11.3 c)</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>1.5 Tenue d'une suspension</b></p> <p>...</p> <p>E. Tout membre n'ayant pas complété sa suspension avant la fin de la saison devra compléter sa suspension au début de la prochaine saison jouée.</p> <p>...</p>	<p><b>1.5 Tenue d'une suspension</b></p> <p>...</p> <p>E. Tout membre n'ayant pas complété sa suspension avant la fin de la saison devra compléter sa suspension au début de la prochaine saison <b>jouée</b>.</p> <p>...</p>	<p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>2.1.1 Responsabilité des registraires</b></p> <p>Les registraires dûment nommés par leur Conseil d'administration sont responsables du respect intégral des échéances et des procédures d'enregistrement des membres.</p>	<p><b>2.1.1 Responsabilité des registraires</b></p> <p>Les registraires dûment nommés par leur Conseil d'administration sont responsables du respect intégral des échéances et des procédures d'enregistrement des membres <b>et des équipes</b>.</p>	<p>Précision additionnelle.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>2.1.3 Enregistrement des membres</b></p> <p>...</p> <p>G. <b>Toute personne désirant s'enregistrer pour occuper un des postes décrits à l'article 2.1.3 doit se soumettre à l'article 10.3 et doit au préalable accepter qu'une vérification sur ses antécédents judiciaires ait lieu selon les dispositions prévues à la politique et à l'article 10.10 des présents règlements.</b></p>	<p><b>2.1.3 Enregistrement des membres</b></p> <p>...</p> <p>G. Toute personne désirant s'enregistrer pour occuper un des postes décrits à l'article 2.1.3 doit se soumettre à l'article 10.3 et doit au préalable accepter qu'une vérification sur ses antécédents judiciaires ait lieu selon les dispositions prévues à <del>la politique (abus, des harcèlements et intimidation)</del> et à l'article 10.10 des présents règlements.</p>	<p>En référence à l'article 10.10</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>3.1 Date d'accréditation obligatoire</b></p> <p>Tout candidat entraîneur doit être âgé d'au moins 16 ans et doit être <b>accrédité</b> avant le 31 décembre de chaque année, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation.</p>	<p><b>3.1 Date d'accréditation obligatoire</b></p> <p>Tout candidat entraîneur doit être âgé d'au moins 16 ans et doit être accrédité avant le 31 décembre de chaque année, <b>du grade requis selon la division et la classe</b>, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation.</p>	<p>Précision par rapport au grade requis.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>3.2 Grade requis</b> (1<sup>er</sup> paragraphe)            Pour être admissible à signer le formulaire d'enregistrement d'équipe, tous les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités du niveau minimal illustré au tableau ci-dessous.            ...</p>	<p><b>3.2 Grade requis</b> (1<sup>er</sup> paragraphe)            Pour être admissible à signer le formulaire d'enregistrement d'équipe, tous les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités du niveau minimal <b>incluant la formation en ligne du module Respect et Sport.</b></p> <p><b>3.2.1 Pour la classe simple lettre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pré-novice et Novice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-initiation</li> <li>○ 1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-initiation</li> <li>○ <b>Autres entraîneurs-adjoints : recommandés Entraîneur-initiation. Pour être enregistré comme entraîneur, celui-ci doit détenir au minimum une formation d'entraîneur. Si l'entraîneur n'a pas le minimum requis, doit être enregistré dans l'une des fonctions suivantes : Préposé aux bâtons ou préposé à la santé et sécurité.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Atome</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-récréation</li> <li>○ 1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-récréation</li> <li>○ <b>Autres entraîneurs-adjoints : recommandés Entraîneur-récréation. Pour être enregistré comme entraîneur, celui-ci doit détenir au minimum une formation d'entraîneur. Si l'entraîneur n'a pas le minimum requis, doit être enregistré dans l'une des fonctions suivantes : Préposé aux bâtons ou préposé à la santé et sécurité.</b></li> <li>○ Ajouter la note PIJE</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Pee-wee à Sénior</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-récréation</li> <li>○ 1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-récréation</li> <li>○ <b>Autres entraîneurs-adjoints : recommandés Entraîneur-récréation. Pour être enregistré comme entraîneur, celui-ci doit détenir au minimum une formation d'entraîneur. Si l'entraîneur n'a pas le minimum requis, doit être enregistré dans l'une des fonctions suivantes : Préposé aux bâtons ou préposé à la santé et sécurité.</b></li> </ul> <p><b>3.2.2. Classe double lettre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 entraîneur-chef : formation Introduction à la compétition 1</li> <li>○ 1 entraîneur-adjoint : formation Introduction à la compétition 1</li> <li>○ <b>Autres entraîneurs-adjoints : recommandés Introduction à la compétition 1 – minimum Entraîneur-récréation. Si l'entraîneur n'a pas le minimum requis, doit être enregistré dans l'une des fonctions suivantes : Préposé aux bâtons ou préposé à la santé et sécurité.</b></li> <li>○ <b>Ajouter note PIJE pour Atome</b></li> </ul>	<p>Ajout de l'obligation de suivre le module Respect et Sport.</p> <p>Éliminer la confusion qui existe actuellement entre les écrits et les tableaux.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b>  <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.		<p><b>3.2.3 Classe excellence : (Bantam AA –Midget Espoir – Midget AAA – Junior AAA – Équipes Québec)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 entraîneur-chef : formation Haute performance 1 + formation compétition-développement. Le volet compétition-développement doit être complété avant le début de la saison.</li> <li>○ 1 entraîneur-adjoint : formation Haute performance 1 + compétition –développement. Le volet compétition-développement doit être complété avant le début de la saison. À obtenir au maximum 1 an après son embauche si le cours ne se donne pas en juillet.</li> <li>○ <b>Autres entraîneurs-adjoints : recommandés formation Haute performance 1 – minimum formation Introduction à la compétition 1. Si l’entraîneur n’a pas le minimum requis, doit être enregistré dans l’une des fonctions suivantes : Préposé aux bâtons ou préposé à la santé et sécurité.</b></li> </ul>	
A.G.A.	<p><b>3.5 Préposé à la santé et sécurité</b> ...</p>	<p><b>3.5 Préposé à la santé et sécurité</b> ... <b>D. L’accréditation comme préposé à la santé et sécurité est valide tant que la personne est membre de Hockey Québec.</b></p>	<p>Assouplissement afin d’éviter que les personnes aient à repasser la formation après 5 ans.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>3.7 Clause Grand-père</b> <b>Pour les entraîneurs de niveau initiation (MAHG) ainsi que les entraîneurs niveau avancé 2A et/ou 3A voulant œuvrer au niveau récréation ou introduction à la compétition : Mise à niveau à domicile par le programme Respect et Sport.</b></p>	<p><b>3.7 Clause Grand-père</b> Pour les instructeurs MAHG qui ont l’ancien niveau MAHG et qui veulent être entraîneur au niveau Initiation (Pré-novice-Novice), la clause «Grand-père » s’applique pour eux. Pour les entraîneurs qui détiennent l’ancien niveau avancé 1 (2A et 3A) et qui veulent être entraîneur au niveau simple lettre et/ou double lettre, la clause « Grand-père » s’applique aussi. <b>Dans les deux cas ci-haut mentionné, seule la mise à niveau par la formation en ligne du module Respect et Sport est nécessaire.</b></p>	<p>Fait suite à une note de service envoyée le 14 octobre 2011.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.		<p><b>3.8 Respect et sport</b> <b>Les membres faisant partie des catégories suivantes doivent obligatoirement suivre la formation en ligne « Respect et sport » afin d’obtenir leur accréditation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les nouveaux entraîneurs initiation</li> <li>• Tous les nouveaux entraîneurs récréation</li> <li>• Tous les nouveaux entraîneurs introduction à la compétition 1</li> <li>• <del>Tous les nouveaux préposés à la santé et sécurité, ainsi que les qualifiés</del></li> <li>• Tous les nouveaux entraîneurs Haute performance 1</li> </ul>	<p>Fait suite à une note de service envoyée en mai 2010.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>4. CLASSIFICATION</b></p> <p><b>4.1 Procédure de classement</b></p> <p>La région a la responsabilité de déterminer les territoires de recrutement pour les classes AA, BB et CC, en fonction de ce qui est énoncé ci-après:</p> <p><b>Équipe de classe AA (Pee-wee à Junior)</b></p> <p>A. Ces équipes ont priorité de choix sur les joueurs provenant du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p><b>Équipe de classe BB (Atome à Midget)</b></p> <p>B. Ces équipes sont formées de joueurs non réclamés par une équipe AA à l'intérieur du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p><b>Équipe de classe CC (Atome à Midget)</b></p> <p>C. Ces équipes sont formées de joueurs non réclamés par une équipe BB à l'intérieur du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p>Dans le cas où l'organisation <b>ou l'association</b> responsable d'une équipe BB et CC refuse de collaborer à la formation des équipes de regroupement AA, la région doit surclasser ses équipes ou ajouter une équipe supplémentaire de premier niveau, tel que prévu à l'article 4.5 B.</p> <p>D. L'enregistrement d'équipes de classe AA est obligatoire pour toutes les régions avant l'enregistrement d'équipes de classe BB et l'enregistrement de la classe CC.</p> <p>Il sera permis à une région, après une demande, de surseoir à l'obligation ci-haut mentionnée à cause de l'éloignement des différentes associations de hockey mineur ne pouvant établir un regroupement pour former des équipes de classe AA et BB. Cette permission devra être accordée par le Conseil d'administration provincial.</p> <p>...</p>	<p><b>4. CLASSIFICATION</b></p> <p><b>4.1 Procédure de classement</b></p> <p>La région a la responsabilité de déterminer les territoires de recrutement pour les classes AA, BB et CC, en fonction de ce qui est énoncé ci-après:</p> <p><b>Équipe de classe AA (Pee-wee à Junior)</b></p> <p>A. Ces équipes ont priorité de choix sur les joueurs provenant du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p><b>Équipe de classe BB (Atome à Midget)</b></p> <p>B. Ces équipes sont formées de joueurs non réclamés par une équipe AA à l'intérieur du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p><b>Équipe de classe CC (Atome à Bantam)</b></p> <p>C. Ces équipes sont formées de joueurs non réclamés par une équipe BB à l'intérieur du territoire de recrutement approuvé par la région.</p> <p>Dans le cas où l'organisation ou l'association responsable d'une équipe BB et CC refuse de collaborer à la formation des équipes de regroupement AA, la région doit surclasser ses équipes ou ajouter une équipe supplémentaire de premier niveau, tel que prévu à l'article 4.5 B.</p> <p>D. L'enregistrement d'équipes de classe AA est obligatoire pour toutes les régions avant l'enregistrement d'équipes de classe BB et l'enregistrement de la classe CC.</p> <p>Il sera permis à une région, après une demande, de surseoir à l'obligation ci-haut mentionnée à cause de l'éloignement des différentes associations de hockey mineur ne pouvant établir un regroupement pour former des équipes de classe AA et BB. Cette permission devra être accordée par le Conseil d'administration provincial.</p> <p>.....</p>	<p>Ajustement à la nouvelle classification Midget AA et BB.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>4.1.1 Séance de sélection des joueurs (2<sup>e</sup> paragraphe)</b></p> <p>...</p> <p>Elle doit se faire sous la supervision d'un membre du Conseil d'administration de qui relèvent les équipes concernées (région ou territoire de recrutement).</p> <p>...</p>	<p><b>4.1.1 Séance de sélection des joueurs (2<sup>e</sup> paragraphe)</b></p> <p>...</p> <p>Elle doit se faire sous la supervision d'un membre du Conseil d'administration de qui relèvent les équipes concernées (région ou territoire de recrutement). <b>L'équilibre des équipes doit se faire au plus tard au 5<sup>e</sup> match.</b></p> <p>...</p>	<p>Ajout d'une période d'évaluation pour évaluer les équipes.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
A.G.A.	<p><b>4.1.2 Équipes équilibrées</b></p> <p>Lorsque plus d'une équipe est formée pour une division et classe données dans une même organisation <b>ou association</b>, les dites équipes doivent obligatoirement être équilibrées et évoluer l'une contre l'autre durant toute la saison afin de favoriser une compétition équitable entre les équipes dans une même ligue ou d'une même section.</p>	<p><b>4.1.2 Équipes équilibrées</b></p> <p>Lorsque plus d'une équipe <b>sont formées</b> pour une division et classe données dans une même organisation ou association, les dites équipes doivent obligatoirement être équilibrées et évoluer l'une contre l'autre durant toute la saison afin de favoriser une compétition équitable entre les équipes dans une même ligue ou d'une même section. <b>Cette responsabilité relève de l'organisation ou de l'association concernée. Cependant, en cours de saison, la région a le pouvoir d'exiger un rééquilibrage des équipes dans le cas d'une différence significative entre les équipes d'une même organisation ou association qui évoluent au sein d'une même ligue.</b></p>	<p>Préciser de qui relève la responsabilité d'équilibrer les équipes.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
A.G.A.	<p><b>4.2.2 Classification Atome BB - CC - A - B - C</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B, C pour la division Atome correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A, B et C sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><b>Équipe double lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Tableau Atome BB - CC</th> </tr> <tr> <th>Nombre de joueurs Atome</th> <th>19</th> <th>20</th> <th>31</th> <th>46</th> <th>61</th> <th>76</th> <th>91</th> <th>106</th> <th>121</th> <th>136</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>30</td> <td>45</td> <td>60</td> <td>75</td> <td>90</td> <td>105</td> <td>120</td> <td>135</td> <td>150</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Classes</th> <th>BB</th> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <th>CC</th> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <th>Nombre de joueurs Atome</th> <td>151</td> <td>166</td> <td>181</td> <td>196</td> <td>211</td> <td>226</td> <td>241</td> <td>256</td> <td>271</td> <td>286</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td></td> <td>165</td> <td>180</td> <td>195</td> <td>210</td> <td>225</td> <td>240</td> <td>255</td> <td>270</td> <td>285</td> <td>300</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Classes</th> <th>BB</th> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <th>CC</th> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Équipe simple lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Tableau Atome A - B - C</th> </tr> <tr> <th>Nombre de joueurs Atome</th> <th>19</th> <th>20</th> <th>31</th> <th>46</th> <th>61</th> <th>76</th> <th>91</th> <th>106</th> <th>121</th> <th>136</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>30</td> <td>45</td> <td>60</td> <td>75</td> <td>90</td> <td>105</td> <td>120</td> <td>135</td> <td>150</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="3">Nombre d'équipes</th> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Classes</th> <th>A</th> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <th>B</th> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <th>C</th> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <th>Nombre de joueurs Atome</th> <td>151</td> <td>166</td> <td>181</td> <td>196</td> <td>211</td> <td>226</td> <td>241</td> <td>256</td> <td>271</td> <td>286</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td></td> <td>165</td> <td>180</td> <td>195</td> <td>210</td> <td>225</td> <td>240</td> <td>255</td> <td>270</td> <td>285</td> <td>300</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="3">Nombre d'équipes</th> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="3">Classes</th> <th>A</th> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>8</td> <td></td> </tr> <tr> <th>B</th> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> </tr> <tr> <th>C</th> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau Atome BB - CC												Nombre de joueurs Atome	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	150		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150		Classes	BB						1	1	1	1		CC			1	1	1	1	1	1	1	1	Nombre de joueurs Atome	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	300		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300		Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	CC	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	Tableau Atome A - B - C												Nombre de joueurs Atome	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	150		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150		Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	4	5	B		1	1	1	2	2	3	2	3	3	C			1	1	1	1	1	2	2	2	2	Nombre de joueurs Atome	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	300		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300		Nombre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		Classes	A	5	5	6	6	7	7	7	8	8		B	4	4	4	4	5	5	6	6	6	6	C	2	3	3	4	4	4	4	5	5	6	<p><b>4.2.2 Classification Atome BB – CC et simple lettre</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B, C pour la division Atome correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A, B et C sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><b>Équipe double lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">Tableau nombre de joueurs Atome: BB-CC</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Classes</th> <th>BB</th> <th>CC</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>1</th> <th>2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>166</td> <td>181</td> <td>196</td> <td>211</td> <td>226</td> <td>241</td> <td>256</td> <td>271</td> <td>286</td> <td>301</td> <td>316</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>180</td> <td>195</td> <td>210</td> <td>225</td> <td>240</td> <td>255</td> <td>270</td> <td>285</td> <td>300</td> <td>315</td> <td>330</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Classes</th> <th>BB</th> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <th>CC</th> <td>2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Équipe simple lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Tableau nombre de joueurs Atome A – B – C</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Nbre d'équipes</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>2</th> <th>2</th> <th>2</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>151</td> <td>166</td> <td>181</td> <td>196</td> <td>211</td> <td>226</td> <td>241</td> <td>256</td> <td>271</td> <td>286</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>165</td> <td>180</td> <td>195</td> <td>210</td> <td>225</td> <td>240</td> <td>255</td> <td>270</td> <td>285</td> <td>300</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="3">Nbre d'équipes</th> <td>11</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <th rowspan="3">Classes</th> <th>A</th> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> </tr> <tr> <th>B</th> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <th>C</th> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau nombre de joueurs Atome: BB-CC													Classes	BB	CC	1	1	1	1	0	1	1	1	1	2		166	181	196	211	226	241	256	271	286	301	316			180	195	210	225	240	255	270	285	300	315	330		Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	CC	2	1	1	2	2	2	2	2	2	3	3	Tableau nombre de joueurs Atome A – B – C												Nbre d'équipes	A	B	C	1	2	2	2	2	2	3	3		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286			165	180	195	210	225	240	255	270	285	300		Nbre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7	C	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7	<p>Modifications apportées au tableau double lettre afin d'établir une meilleure transition à l'augmentation du nombre d'équipes à être formées.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
Tableau Atome BB - CC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Nombre de joueurs Atome	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Classes	BB						1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Nombre de joueurs Atome	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	165	180	195	210	225	240	255	270	285	300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	CC	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Tableau Atome A - B - C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Nombre de joueurs Atome	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	4	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		B		1	1	1	2	2	3	2	3	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
C			1	1	1	1	1	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Nombre de joueurs Atome	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	165	180	195	210	225	240	255	270	285	300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Nombre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Classes	A	5	5	6	6	7	7	7	8	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		B	4	4	4	4	5	5	6	6	6	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
C		2	3	3	4	4	4	4	5	5	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Tableau nombre de joueurs Atome: BB-CC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Classes	BB	CC	1	1	1	1	0	1	1	1	1	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		166	181	196	211	226	241	256	271	286	301	316																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	180	195	210	225	240	255	270	285	300	315	330																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	CC	2	1	1	2	2	2	2	2	2	3	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Tableau nombre de joueurs Atome A – B – C																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Nbre d'équipes	A	B	C	1	2	2	2	2	2	3	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	165	180	195	210	225	240	255	270	285	300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Nbre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
C		4	4	4	5	5	5	6	6	6	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																																																																																																																																																																																																																																																															
	<p>A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation <b>ou association</b> de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.....</p> <p>...</p>	<p>A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.</p> <p>...</p>																																																																																																																																																																																																																																																																																
A.G.A.	<p><b>4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC - A - B</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions Pee-wee, Bantam et Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><b>Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :</b></p> <p>A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).</p> <p>B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.</p> <p><b>Équipe double lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget</td> <td>19</td> <td>20</td> <td>35</td> <td>52</td> <td>69</td> <td>86</td> <td>103</td> <td>120</td> <td>137</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>34</td> <td>51</td> <td>68</td> <td>85</td> <td>102</td> <td>119</td> <td>136</td> <td>153</td> <td>170</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>BB</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CC</td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget</td> <td>171</td> <td>188</td> <td>205</td> <td>222</td> <td>239</td> <td>256</td> <td>273</td> <td>290</td> <td>307</td> <td>324</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>187</td> <td>204</td> <td>221</td> <td>238</td> <td>255</td> <td>272</td> <td>289</td> <td>306</td> <td>323</td> <td>340</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>BB</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CC</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC												Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154			-	34	51	68	85	102	119	136	153	170		Classes	BB						1	1	1	1		CC		1	1	1	1	1	1	1	1		Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324			187	204	221	238	255	272	289	306	323	340		Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2		CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2		<p><b>4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget</b></p> <p><b>4.3.1 Classification Pee-wee, BB – CC – A – B - C</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, <b>A, B et C pour la division Pee-wee</b> correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes <b>A, B et C</b>, sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><del>Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :</del></p> <p><del>A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).</del></p> <p><del>B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.</del></p> <p><b>Équipe double lettre</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">Tableau nombre de joueurs Pee-wee BB-CC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>19</td> <td>20</td> <td>35</td> <td>52</td> <td>69</td> <td>86</td> <td>103</td> <td>120</td> <td>137</td> <td>154</td> <td>171</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>-</td> <td>34</td> <td>51</td> <td>68</td> <td>85</td> <td>102</td> <td>119</td> <td>136</td> <td>153</td> <td>170</td> <td>187</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nbre équipes</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>BB</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CC</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>188</td> <td>205</td> <td>222</td> <td>239</td> <td>256</td> <td>273</td> <td>290</td> <td>307</td> <td>324</td> <td>341</td> <td>358</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>204</td> <td>221</td> <td>238</td> <td>255</td> <td>272</td> <td>289</td> <td>306</td> <td>323</td> <td>340</td> <td>357</td> <td>374</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nbre équipes</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>14</td> <td>15</td> <td>16</td> <td>17</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>20</td> <td>21</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>BB</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CC</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau nombre de joueurs Pee-wee BB-CC														19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	171			-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	187		Nbre équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11								1	1	1	1	1		Classes	BB						1	1	1	1	1		CC			1	1	1	1	0	1	1	1	2		188	205	222	239	256	273	290	307	324	341	358			204	221	238	255	272	289	306	323	340	357	374		Nbre équipes	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22														Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2		CC	2	1	1	1	2	2	2	2	2	3	3	<p>Ajustement suite à la nouvelle classification Midget AA et BB. L'article 4.3 est maintenant divisé en 3 sous-articles (Pee-wee, Bantam et Midget).</p> <p>Élimination de la règle permettant aux AHM d'inverser le nombre d'équipes simple lettre.</p> <p>Ajout de la classe C.</p> <p>Modifications apportées au tableau double lettre afin d'établir une meilleure transition à l'augmentation du nombre d'équipes à être formées.</p> <p>C.P.R. : En accord CA : Accepté 11 mai 2012</p>
Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154																																																																																																																																																																																																																																																																								
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170																																																																																																																																																																																																																																																																								
Classes	BB						1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																								
	CC		1	1	1	1	1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																								
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324																																																																																																																																																																																																																																																																								
	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340																																																																																																																																																																																																																																																																								
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																								
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																								
Tableau nombre de joueurs Pee-wee BB-CC																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	171																																																																																																																																																																																																																																																																							
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	187																																																																																																																																																																																																																																																																							
Nbre équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11																																																																																																																																																																																																																																																																							
							1	1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																							
Classes	BB						1	1	1	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																							
	CC			1	1	1	1	0	1	1	1	2																																																																																																																																																																																																																																																																						
	188	205	222	239	256	273	290	307	324	341	358																																																																																																																																																																																																																																																																							
	204	221	238	255	272	289	306	323	340	357	374																																																																																																																																																																																																																																																																							
Nbre équipes	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22																																																																																																																																																																																																																																																																							
Classes	BB	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2																																																																																																																																																																																																																																																																							
	CC	2	1	1	1	2	2	2	2	2	3	3																																																																																																																																																																																																																																																																						

**Équipe simple lettre**

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget A - B											
Nombre de joueurs	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	
Pee-wee, Bantam, Midget	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5

**Équipe simple lettre**

Tableau nombre de joueurs Pee-wee A – B – C											
	19	20	31	46	61	76	91	106	121	136	
	-	30	45	60	75	90	105	120	135	150	
Nbre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3
	B		1	2	2	2	3	3	3	4	4
	C					1	1	2	2	2	3
	151	166	181	196	211	226	241	256	271	286	
	165	180	195	210	225	240	255	270	285	300	
Nbre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Classes	A	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
	C	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
  - B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
    - i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
    - ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
  - C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.
  - D. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
  - E. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.
- Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B **ou une équipe de classes B et C.**

A.G.A.

**4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC - A - B**

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions Pee-wee, Bantam et Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

**Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :**

- A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).**
- B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.**

**Équipe double lettre**

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC												
Nombre de joueurs	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154		
Pee-wee, Bantam, Midget	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170		
Classes	BB						1	1	1	1		
	CC			1	1	1	1	1	1	1		
Nombre de joueurs	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324		
Pee-wee, Bantam, Midget	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340		
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2		
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2		

**Équipe simple lettre**

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget A - B													
Nombre de joueurs	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154			
Pee-wee, Bantam, Midget	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170			
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5		
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5		

**4.3.2 Classification, Bantam, BB - CC - A - B**

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions Pee-wee, Bantam et Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :

- A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).**
- B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.**

**Équipe double lettre**

Tableau nombre de joueurs Bantam BB - CC												
	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154		
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170		
Classes	BB						1	1	1	1		
	CC			1	1	1	1	1	1	1		
	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324		
	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340		
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2		
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2		

**Équipe simple lettre**

Tableau nombre de joueurs Bantam A - B													
	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154			
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170			
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5		
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5		
	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324			
	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340			
Nombre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			
Classes	A	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10		
	B	5	6	6	7	7	8	8	9	9	10		

Ajustement suite à la nouvelle classification Midget AA et BB. L'article 4.3 est maintenant divisé en 3 sous-articles (Pee-wee, Bantam et Midget).

**C.P.R. : En accord**  
**CA : Accepté 11 mai 2012**

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
	<p>A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation <b>ou association</b> de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.</p> <p>B. Une organisation <b>ou une association</b> qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :</p> <p>i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.</p> <p>ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.</p> <p>C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.</p> <p>D. Une organisation <b>ou une association</b> peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.</p> <p>E. <b>En début de saison</b>, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.</p> <p>Cependant, <b>en cours de saison</b>, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.</p>	<p>A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.</p> <p>B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :</p> <p>i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.</p> <p>ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.</p> <p>C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.</p> <p>D. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.</p> <p>E. En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.</p> <p>Cependant, <b>en cours de saison</b>, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.</p>	
A.G.A.	<p><b>4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC - A - B</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions Pee-wee, Bantam et Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><b>Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :</b></p> <p><b>A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).</b></p>	<p><b>4.3.3 Classification Midget AA - BB - A - B</b></p> <p>Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification <b>AA, BB, A et B</b> pour les divisions Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes <b>AA et BB</b> les données sont celles basées sur l'année précédente (<del>excluant les joueurs AA</del>) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.</p> <p><del>Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :</del></p> <p><del>A. L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).</del></p>	<p>Ajustement suite à la nouvelle classification Midget AA et BB. L'article 4.3 est maintenant divisé en 3 sous-articles (Pee-wee, Bantam et Midget).</p> <p>Élimination de la règle permettant aux AHM d'inverser le nombre d'équipes simple lettre.</p> <p>Ajustement à la nouvelle classification Midget AA et BB.</p> <p>Élimination de la classe CC.</p> <p>Le paragraphe C ne s'applique plus au Midget.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.

**Équipe double lettre**

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC																				
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Classes	BB						1	1	1	1							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2

**Équipe simple lettre**

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget A - B																					
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5										
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5			1	2	2	3	3	4	4	5

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation **ou association** de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation **ou une association** qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
  - i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
  - ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.

~~B. L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permis pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.~~

**Équipe double lettre**

Tableau nombre de joueurs Midget AA - BB																					
	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	
Classes	AA								1	1	1	1							1	1	1
	BB			1	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	
	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340	
Classes	AA	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	
	BB	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	

**Équipe simple lettre**

Tableau nombre de joueur Midget A - B																					
	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5										
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5			1	2	2	3	3	4	4	5

- A. Dès que la formation des équipes **AA et BB** est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation ou association de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation ou une association qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement **AA ou BB**, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
  - i) Deux (2) équipes **BB** par territoire **AA** qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
  - ii) Deux (2) équipes A par territoire **BB** qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. ~~Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.~~
- C. Une organisation ou une association peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																								
	<p>D. Une organisation <b>ou une association</b> peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.</p> <p>E. <b>En début de saison</b>, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.</p> <p><b>Cependant</b>, en cours de saison, <b>il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.</b></p>	<p>D. <b>En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.</b></p> <p><b>Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.</b></p>																																									
A.G.A.	<p><b>4.4 Classification AA</b></p> <p><b>Hockey masculin</b></p> <table border="1" data-bbox="184 446 835 620"> <thead> <tr> <th colspan="5">Tableau Pee-wee - Bantam - Midget - Junior AA</th> </tr> <tr> <th colspan="5">Bassin de recrutement maximum par division</th> </tr> <tr> <th>Division</th> <th>Pee-wee</th> <th>Bantam</th> <th>Midget</th> <th>Junior</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de joueurs</td> <td>360</td> <td>360</td> <td>360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>i) Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants :</p> <p><b>Classe AA : Pee-wee, Bantam</b></p> <p>Correspond aux organisations <b>ou aux associations</b> dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 360 joueurs par division.</p> <p><b>Midget</b></p> <p>Correspond aux organisations <b>ou aux associations</b> dont le territoire de recrutement peut regrouper le même bassin que l'équipe Midget Espoir.</p> <p><b>Junior</b></p> <p>Correspond aux organisations <b>ou aux associations</b> dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 100 joueurs par division (21 ans exclus).</p> <p>ii) Toute modification ou dérogation à la classification d'un territoire de recrutement d'une structure intégrée doit être recommandée par la région pour approbation par Hockey Québec au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.</p>	Tableau Pee-wee - Bantam - Midget - Junior AA					Bassin de recrutement maximum par division					Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Junior	Nombre de joueurs	360	360	360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir	100	<p><b>4.4 Classification AA</b></p> <p><b>Hockey masculin</b></p> <table border="1" data-bbox="909 457 1518 631"> <thead> <tr> <th colspan="5">Tableau Pee-wee - Bantam - Junior AA</th> </tr> <tr> <th colspan="5">Bassin de recrutement maximum par division</th> </tr> <tr> <th>Division</th> <th>Pee-wee</th> <th>Bantam</th> <th>Midget</th> <th>Junior</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de joueurs</td> <td>360</td> <td>360</td> <td><del>360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir</del></td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>i) Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants:</p> <p><b>Classe AA : Pee-wee, Bantam</b></p> <p>Correspond aux organisations ou aux associations dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 360 joueurs par division.</p> <p><del><b>Midget</b></del></p> <p><del>Correspond aux organisations ou aux associations dont le territoire de recrutement peut regrouper le même bassin que l'équipe Midget Espoir.</del></p> <p><b>Junior</b></p> <p>Correspond aux organisations ou aux associations dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 100 joueurs par division (21 ans exclus).</p>	Tableau Pee-wee - Bantam - Junior AA					Bassin de recrutement maximum par division					Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Junior	Nombre de joueurs	360	360	<del>360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir</del>	100	<p>Ajustement à la nouvelle classification Midget AA et BB.</p> <p>Élimination de classification Midget AA par territoire de 360.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
Tableau Pee-wee - Bantam - Midget - Junior AA																																											
Bassin de recrutement maximum par division																																											
Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Junior																																							
Nombre de joueurs	360	360	360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir	100																																							
Tableau Pee-wee - Bantam - Junior AA																																											
Bassin de recrutement maximum par division																																											
Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Junior																																							
Nombre de joueurs	360	360	<del>360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir</del>	100																																							

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																				
	<p><b>Hockey féminin</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Tableau Pee-wee - Bantam - Midget</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Bassin de recrutement maximum par division</th> </tr> <tr> <th>Division</th> <th>Pee-wee</th> <th>Bantam</th> <th>Midget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de joueuses</td> <td>90</td> <td>90</td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table> <p>i) Tout en se référant au nombre total de joueuses inscrites dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants:</p> <p><b>Classe AA : Pee-wee, Bantam et Midget</b></p> <p>Correspond aux organisations <b>ou aux associations</b> dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 90 joueuses par division.</p> <p>À défaut de composer une équipe AA dans un territoire donné, toutes les équipes d'une même division de ce dit territoire seront classées A.</p>	Tableau Pee-wee - Bantam - Midget				Bassin de recrutement maximum par division				Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Nombre de joueuses	90	90	90	<p><b>Hockey féminin</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Tableau nombre de joueuses Pee-wee, Bantam, Midget AA</th> </tr> <tr> <td></td> <td>45</td> <td>90</td> <td>180</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td></td> <td>110</td> <td>200</td> <td>280</td> <td>330</td> </tr> <tr> <th>Nombre d'équipes</th> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </thead> </table> <p>i) Tout en se référant au nombre total de joueuses inscrites <b>dans le réseau féminin</b> dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants:</p> <p><b>Classe AA : Pee-wee, Bantam et Midget</b></p> <p>Correspond aux organisations ou aux associations dont le territoire de recrutement <del>regroupe un maximum de 90 joueuses par division</del> <b>qui répond aux tranches de joueuses identifiées à l'intérieur du tableau ci-dessus.</b></p> <p><del>À défaut de composer une équipe AA dans un territoire donné, toutes les équipes d'une même division de ce dit territoire seront classées A.</del> <b>Les régions doivent soumettre leurs bassins de recrutement AA pour approbation par Hockey Québec au plus tard le 1er août de chaque année.</b></p>	Tableau nombre de joueuses Pee-wee, Bantam, Midget AA						45	90	180	250		110	200	280	330	Nombre d'équipes	1	2	3	4	<p>Au Hockey féminin, création d'un comité provincial sur la classification.</p> <p>Modification des bassins AA.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
Tableau Pee-wee - Bantam - Midget																																							
Bassin de recrutement maximum par division																																							
Division	Pee-wee	Bantam	Midget																																				
Nombre de joueuses	90	90	90																																				
Tableau nombre de joueuses Pee-wee, Bantam, Midget AA																																							
	45	90	180	250																																			
	110	200	280	330																																			
Nombre d'équipes	1	2	3	4																																			
A.G.A.	<p><b>4.7 Obtention des services d'un joueur provenant d'un autre territoire</b></p> <p>A. Toute équipe qui obtient les services d'un joueur provenant de l'extérieur de sa région (incluant les joueurs hors-Québec) doit ajouter à son territoire de recrutement le nombre de joueurs suivant sans dépasser le maximum permis dans le tableau de classification.</p> <p>i) Équipe de classe AA : 60 joueurs / Junior 10 joueurs. <b>Au hockey féminin AA : 10 joueuses</b></p> <p>ii) Équipe de classe BB : 30 joueurs avec AA / 15 joueurs sans AA</p> <p>iii) Équipe de classe CC : 15 joueurs</p> <p>B. Toute organisation <b>ou association</b> qui a obtenu les droits d'un joueur selon l'article 5.5.6 ne peut accorder un autre changement de juridiction audit joueur durant la saison en cours.</p>	<p><b>4.7 Obtention des services d'un joueur provenant d'un autre territoire</b></p> <p>A. Toute équipe qui obtient les services d'un joueur provenant de l'extérieur de sa région (incluant les joueurs hors-Québec) doit ajouter à son territoire de recrutement le nombre de joueurs suivant sans dépasser le maximum permis dans le tableau de classification.</p> <p><del>Équipe de classe AA : 60 joueurs / Junior 10 joueurs.</del> <del>Au hockey féminin AA : 10 joueuses</del></p> <p>i) <b>Équipe de classe BB : 30 joueurs avec AA / 15 joueurs sans AA</b></p> <p>ii) <b>Équipe de classe CC : 15 joueurs</b></p> <p>B. Toute organisation ou association qui a obtenu les droits d'un joueur selon l'article 5.5.6 ne peut accorder un autre changement de juridiction audit joueur durant la saison en cours.</p>	<p>Biffer la règle au Hockey Féminin ainsi qu'à la classe AA masculin.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																				

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																																																																																																																
A.G.A.	<p><b>4.8 Classification simple lettre hockey féminin</b></p> <p>A. Une joueuse qui n'a pas été sélectionnée dans une équipe double lettre s'enregistre dans une équipe féminine simple lettre.</p> <p>B. Il sera permis à une région d'accorder une dérogation régionale lorsqu'une joueuse ne peut joindre une équipe pour cause d'éloignement.</p> <p>C. Une joueuse peut participer au camp de sélection et joindre, le cas échéant, une équipe masculine simple lettre de son territoire de recrutement.</p> <p>La joueuse notifie préalablement par écrit à l'instance régionale en indiquant l'équipe masculine où elle se présentera pour le camp d'entraînement. L'équipe peut aussi notifier à l'instance régionale la présence de la joueuse.</p> <p>Une joueuse qui est retranchée suite au camp de sélection de l'équipe masculine simple lettre peut ensuite évoluer pour une équipe simple lettre féminine, selon les dispositions des présents règlements.</p> <p>D. Équipe de classe A (Atome à Junior)</p> <p>Une organisation <b>ou une association</b> qui a une seule équipe dans une division donnée doit classer cette équipe dans la classe A.</p> <p>E. Équipe de classe B (Atome à Junior)</p> <p>Une équipe peut être inscrite dans la classe B seulement si une ou des équipes de la même organisation <b>ou association</b> sont inscrites dans la classe A.</p>	<p><b>4.8 Classification simple lettre hockey féminin</b></p> <p>A. Une joueuse qui n'a pas été sélectionnée dans une équipe double lettre s'enregistre dans une équipe féminine simple lettre.</p> <p>B. Il sera permis à une région d'accorder une dérogation régionale lorsqu'une joueuse ne peut joindre une équipe <b>féminine</b> pour cause d'éloignement.</p> <p>C. Une joueuse peut participer au camp de sélection et joindre, le cas échéant, une équipe masculine simple lettre de son territoire de recrutement.</p> <p>La joueuse notifie préalablement par écrit à l'instance régionale en indiquant l'équipe masculine où elle se présentera pour le camp d'entraînement. L'équipe peut aussi notifier à l'instance régionale la présence de la joueuse.</p> <p><b>Une joueuse qui est retranchée suite au camp de sélection de l'équipe masculine double lettre et simple lettre peut ensuite évoluer pour une équipe simple lettre féminine, selon les dispositions des présents règlements.</b></p> <p>D. <del>Équipe de classe A (Atome à Junior)</del> <del>Une organisation ou une association qui a une seule équipe dans une division donnée doit classer cette équipe dans la classe A.</del></p> <p>E. <del>Équipe de classe B (Atome à Junior)</del> <del>Une équipe peut être inscrite dans la classe B seulement si une ou des équipes de la même organisation ou association sont inscrites dans la classe A.</del></p>	<p>Préciser la clientèle visée par la règle.</p> <p>Les points D et E ne sont plus nécessaires. Référence article 4.8.1</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																																																																																																																
A.G.A.	<p><b>4.8.1 Tableau de classification féminin A – B</b></p> <p><b>A. La région fait du hockey féminin A - B avec AA</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'équipes</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>A</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> </table> <p><b>B. La région fait du hockey féminin A - B sans AA</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'équipes</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>A</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </table>	Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	5	B		1	2	2	3	3	4	4	5	Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Classes	A	1	2	2	3	4	4	5	5	6	B			1	1	2	2	3	3	4	<p><b>4.8.1 Tableau de classification féminin A - B</b></p> <p><b>A. La région fait du hockey féminin A - B avec AA</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'équipes</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>A</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> </table> <p><b>B. La région fait du hockey féminin A - B sans AA</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'équipes</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classes</td> <td>A</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </table>	Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Classes	A	1	1	1	1	2	2	3	3	4	B		1	2	3	3	4	4	5	6	Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Classes	A	1	2	2	2	3	4	4	5	6	B			1	2	2	2	3	3	4	<p>Modification au tableau afin de mieux répondre à la réalité du Hockey Féminin.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																									
Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	5																																																																																																																									
	B		1	2	2	3	3	4	4	5																																																																																																																									
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																									
Classes	A	1	2	2	3	4	4	5	5	6																																																																																																																									
	B			1	1	2	2	3	3	4																																																																																																																									
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																									
Classes	A	1	1	1	1	2	2	3	3	4																																																																																																																									
	B		1	2	3	3	4	4	5	6																																																																																																																									
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																									
Classes	A	1	2	2	2	3	4	4	5	6																																																																																																																									
	B			1	2	2	2	3	3	4																																																																																																																									
A.G.A.	<p><b>5.3.4 Date limite pour signer un joueur</b></p> <p>Toute équipe peut signer de nouveaux joueurs jusqu'au 10 février à minuit, sans toutefois dépasser le maximum permis. Est considéré comme nouveau joueur, tout joueur libéré avant le 10 janvier à minuit ou tout joueur n'ayant pas signé comme joueur pour l'année en cours ou tout joueur qui déménage en conformité avec l'article 5.2.3 B.</p>	<p><b>5.3.4 Date limite pour signer un joueur</b></p> <p>Toute équipe peut signer de nouveaux joueurs jusqu'au 10 février à minuit, sans toutefois dépasser le maximum permis. Est considéré comme nouveau joueur, tout joueur libéré avant le 10 janvier à minuit ou tout joueur n'ayant pas signé comme joueur pour l'année en cours ou tout joueur qui déménage en conformité avec l'article 5.2.3.</p>	<p>Il n'existe pas d'article 5.2.3 b)</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																																																																																																																

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>5.5.3 Condition spéciale d'établissement du domicile légal</b></p> <p>À cause d'une situation familiale particulière, le Conseil d'administration d'une région peut, sur demande présentée avant le 1<sup>er</sup> septembre par un joueur ou un des parents de ce dernier qui ont leur résidence habituelle dans cette même région, déterminer le territoire de recrutement du joueur. Cette décision est finale et ne peut faire l'objet d'un appel. Aucun autre changement ne sera autorisé pendant l'année en cours.</p>	<p><b>5.5.3 Condition spéciale d'établissement du domicile légal</b></p> <p>À cause d'une situation familiale particulière, le Conseil d'administration d'une région peut, sur demande présentée avant le 1<sup>er</sup> août septembre par un joueur ou un des parents de ce dernier qui ont leur résidence habituelle dans cette même région, déterminer le territoire de recrutement du joueur. Cette décision est finale et ne peut faire l'objet d'un appel. Aucun autre changement ne sera autorisé pendant l'année en cours.</p>	<p>Modification de la date en concordance avec l'article 5.2.1 B.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>5.6.2 Provenance des joueurs</b></p> <p>...</p> <p><b>G.</b> Un joueur Midget <b>double lettre</b> peut être affilié à un <b>maximum de deux (2) équipes</b> durant la même saison. <b>Cependant, il ne pourra pas être affilié à plus d'une équipe Junior et Junior AAA durant la même saison.</b></p>	<p><b>5.6.2 Provenance des joueurs</b></p> <p>...</p> <p><b>G.</b> Un joueur Midget double lettre <b>ou un joueur Midget simple lettre âgé de moins de dix-sept (17) ans</b> peut être affilié à un maximum de deux (2) équipes durant la même saison. Cependant, il ne pourra pas être affilié à plus d'une équipe dans la même classe de la même division. <del>pour une équipe Junior et Junior AAA durant la même saison.</del></p>	<p>Biffer pour une équipe Junior et Junior AAA durant la saison.</p> <p>Ajout du joueur Midget simple lettre de 17 ans.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>5.6.2 Provenance des joueurs</b></p>	<p><b>5.6.2 Provenance des joueurs</b></p> <p>...</p> <p><b>H.</b> <b>Lorsqu'un joueur Midget ou gardien de but est affilié à deux équipes, les matchs d'essai après le 10 janvier se calculent séparément pour chacune des équipes ou le joueur est affilié.</b></p>	<p>Précision au niveau du cumul du nombre de matchs d'essai.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>5.6.6 Obligation envers l'équipe de provenance</b></p> <p>...</p> <p><b>C.</b> Tout joueur affilié, excepté un gardien de but, peut être rappelé pour un maximum de deux (2) matchs consécutifs, excepté pour les séries éliminatoires, les tournois et les championnats et ce, à moins que ledit joueur devienne un joueur gradué. (Ne s'applique pas au hockey féminin.)</p> <p>...</p>	<p><b>5.6.6 Obligation envers l'équipe de provenance</b></p> <p><b>C.</b> Tout joueur affilié, excepté un gardien de but, peut être rappelé pour un maximum de deux (2) matchs consécutifs, excepté pour les séries éliminatoires, les tournois et les championnats et ce, à moins que ledit joueur devienne un joueur gradué. <b>(Ne s'applique pas au Midget, Junior et Collégial masculin ainsi qu'au hockey féminin.)</b></p>	<p>Assouplissement de la règle afin de s'ajuster à la réalité des groupes ciblés par l'exception.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>5.6.6 Obligation envers l'équipe de provenance (2<sup>e</sup> paragraphe)</b></p> <p>...</p> <p><b>D.</b> Le joueur affilié sera considéré comme inéligible si les obligations mentionnées ci-haut ne sont pas respectées et l'équipe qui a utilisé ce joueur perd automatiquement ce match.</p> <p>...</p>	<p><b>5.6.6 Obligation envers l'équipe de provenance (2<sup>e</sup> paragraphe)</b></p> <p>...</p> <p><b>D.</b> Le joueur affilié sera considéré comme inéligible si les obligations mentionnées ci-haut ne sont pas respectées et l'équipe qui a utilisé ce joueur perd automatiquement ce match <b>et l'entraîneur-chef est suspendu automatiquement pour un (1) match. (non cumulative)</b></p> <p>...</p>	<p>Responsabiliser l'entraîneur-chef.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>5.13.4 Exigences pour la division Atome (paragraphe 3 et 4)</b></p> <p>...</p> <p>Pour la division Atome, la date de début des activités de match, des équipes et des ligues ne peut se faire avant la période comprise entre le 15 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.</p> <p>Pour l'Atome, la région régira les modalités et le nombre de matchs pré-saison qui doivent se tenir entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 octobre.</p>	<p><b>5.13.4 Exigences pour la division Atome (paragraphe 3 et 4)</b></p> <p>...</p> <p>Pour la division Atome, la date de début des activités de match, des équipes et des ligues ne peut se faire avant la <b>deuxième fin de semaine d'octobre.</b></p> <p>Pour l'Atome, la région régira les modalités et le nombre de matchs pré-saison qui doivent se tenir entre le 1<sup>er</sup> octobre et la <b>deuxième fin de semaine d'octobre.</b></p>	<p>Le libellé concernant le début de saison ne devrait pas être une date précise.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>6.7 Le calendrier de saison</b></p> <p>Le calendrier d'une saison est de première importance dans quelque pratique sportive qu'il soit et cela est d'autant plus vrai lorsqu'on s'adresse à la clientèle initiation. Il faut donc que le calendrier soit régi toujours en fonction du développement de l'enfant et de son âge.</p> <p>On doit alors statuer sur ce qu'on appelle le volume de pratique (la quantité de leçons, entraînements, matchs et la fréquence).</p>	<p><b>6.7 Le calendrier de saison</b></p> <p>Le calendrier d'une saison est de première importance dans quelque pratique sportive qu'il soit et cela est d'autant plus vrai lorsqu'on s'adresse à la clientèle initiation. Il faut donc que le calendrier soit <b>géré régi</b> toujours en fonction du développement de l'enfant et de son âge.</p> <p>On doit alors statuer sur ce qu'on appelle le volume de pratique (la quantité de leçons, entraînements, matchs et la fréquence).</p>	<p>Terme plus approprié.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.2.4 Nombre de matchs par jour</b></p> <p>...</p> <p>B. <b>Joueur</b></p> <p>Tout joueur régulier ou affilié peut participer à un maximum de deux (2) matchs dans la même journée et ce, sans tenir compte du délai de trois (3) heures entre les matchs.</p> <p>C. Le joueur affilié peut participer à un match sans tenir compte du délai entre les matchs.</p>	<p><b>7.2.4 Nombre de matchs par jour</b></p> <p>...</p> <p>C. <b>Biffer</b></p>	<p>Concordance avec le paragraphe précédent</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.2.5 Équipement protecteur</b></p> <p>...</p> <p>F. <b>Le port du protecteur buccal est obligatoire pour tous les joueurs évoluant dans les divisions Pee-wee et supérieure.</b></p>	<p><b>7.2.5 Équipement protecteur</b></p> <p>...</p> <p>F. Le port du protecteur buccal est obligatoire pour tous les joueurs évoluant dans les divisions Pee-wee et supérieure <b>double lettre à l'exception du gardien de but. Pour toutes les autres classes et divisions, le port du protecteur buccal est facultatif.</b></p>	<p>Fait suite à une note de service.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>7.3.1 Application du contact physique et de la mise en échec</b></p> <p>A. Dans le hockey mineur simple lettre, au hockey féminin simple et double lettre, la mise en échec corporelle est interdite.</p> <p>B. Dans les divisions Novice et Atome, le contact physique est absolument prohibé.</p> <p>C. La mise en échec corporelle est prohibée pour la division Pee-wee, toutefois, le contact physique est autorisé dans les classes AA, BB et CC.</p> <p>D. Le contact physique est permis dans les classes A et B des divisions Bantam, Midget et Junior.</p>	<p><b>7.3.1 Application du contact physique et de la mise en échec</b></p> <p><del>A. Dans le hockey mineur simple lettre, au hockey féminin simple et double lettre, la mise en échec corporelle est interdite.</del></p> <p><del>B. Dans les divisions Novice et Atome, le contact physique est absolument prohibé.</del></p> <p><del>C. La mise en échec corporelle est prohibée pour la division Pee-wee, toutefois, le contact physique est autorisé dans les classes AA, BB et CC.</del></p> <p><del>D. Le contact physique est permis dans les classes A et B des divisions Bantam, Midget et Junior.</del></p> <p>A. Contact physique</p> <p>i) Le contact physique est autorisé pour les divisions et classes suivantes :</p> <p>Hockey masculin : Divisions Pee-wee AA, BB et CC Division Bantam, Midget et Junior, A et B</p> <p>Hockey féminin Divisions Pee-wee, Bantam, Midget et Junior, AA</p> <p>ii) Le contact physique est prohibé pour les divisions et classes suivantes:</p> <p>Hockey masculin Divisions Novice et Atome, toutes les classes Division Pee-wee simple lettre</p> <p>Hockey féminin Toutes les divisions des équipes simple lettre</p> <p>B. Mise en échec corporelle</p> <p>i) La mise en échec corporelle est autorisée pour les divisions et classes suivantes :</p> <p>Hockey masculin Divisions Bantam, Midget et Junior, classes AA, BB et CC</p> <p>ii) La mise en échec corporelle est <i>prohibée</i> pour les divisions et classes suivantes :</p> <p>Hockey masculin Divisions Atome, Pee-wee, toutes les classes Divisions Bantam, Midget et Junior, classes A et B</p> <p>Hockey féminin : Toutes les divisions et classes</p>	<p>Fait suite à une note de service.</p> <p>C.P.R. : En accord CA : Accepté 11 mai 2012</p>
A.G.A.	<p><b>7.5 Code de discipline</b></p> <p>Hockey Québec insiste pour que toutes les activités liées au hockey se déroulent dans le respect intégral des règles d'éthique. Il est donc particulièrement interdit d'user de toute forme de violence physique, bataille, conduite antisportive ou abus verbal et/ou physique. Tout manquement sera sévèrement sanctionné.</p>	<p><b>7.5 Code de discipline</b></p> <p>Hockey Québec insiste pour que toutes les activités liées au hockey se déroulent dans le respect intégral des règles d'éthique. Il est donc particulièrement interdit d'user de toute forme de violence physique, bataille, conduite antisportive ou abus verbal et/ou physique <b>ainsi que tout processus d'initiation (brimade)</b>. Tout manquement sera sévèrement sanctionné.</p>	<p>Précision.</p> <p>C.P.R. : En accord CA : Accepté 11 mai 2012</p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>7.5.5 Punitons de match (toutes divisions)</b></p> <p>... 2<sup>e</sup> paragraphe</p> <p>Si un membre est trouvé coupable d'agression physique <u>intentionnelle</u> envers un officiel, la suspension minimale est d'un (1) an (réf. HC-9.6 C).</p> <p>...</p>	<p><b>7.5.5 Punitons de match (toutes divisions)</b></p> <p>... 2<sup>e</sup> paragraphe</p> <p>Si un membre est trouvé coupable d'agression physique <b>délibérée intentionnelle</b> envers un officiel, <b>il pourra être suspendu pour un an ou plus. la suspension minimale est d'un (1) an.</b> (réf. HC-9.6 C)</p> <p>...</p>	<p>Par souci de concordance avec l'article 9.6 c) des Règles de jeu officielles de Hockey Canada.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.5 Punitons de match (toutes divisions)</b></p> <p>... 3<sup>e</sup> paragraphe</p> <p>Toute agression verbale ou physique envers un officiel doit être référée au Comité de discipline concerné régional ou provincial.</p>	<p><b>7.5.5 Punitons de match (toutes divisions)</b></p> <p>... 3<sup>e</sup> paragraphe</p> <p>Toute agression <del>verbale ou</del> physique <b>ou abus verbal</b> envers un officiel doit être référée au Comité de discipline concerné régional ou provincial.</p>	<p>Par souci de concordance avec les règles de jeu officielles de Hockey Canada.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p>...</p> <p>Pour les catégories 1 à 6 incl. les infractions A1-A4-D7-D8 se cumulent ensemble.</p> <p>Les infractions pour bataille B2 + D2 ou B3 + D3 se cumulent séparément de A1 – A4 - D7 - D8.</p>	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p>...</p> <p>Pour les catégories 1 à <b>7 6</b> incl., les infractions A1-A4-D7-D8 se cumulent ensemble <b>et</b> les infractions pour bataille B2 + D2 ou B3 + D3 se cumulent séparément de A1 – A4 - D7 - D8. <b>Les infractions D6 doivent se jumeler aux codes B2+D 2 ou B3+D3.</b></p>	<p>Correction et précision.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p>...</p>	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p>...</p> <p><b>Note 5 : Sera considéré dans les cinq (5) dernières minutes du match, toute infraction commise après le match lors de la poignée de main ou encore à la sortie des joueurs avant l'entrée de ceux-ci dans le vestiaire.</b></p>	<p>Préciser quand se termine les 5 dernières minutes de jeu. Concordance avec l'article 4.1b de hockey Canada.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p>Item 10 : Responsable d'équipe</p>	<p><b>7.5.6 Tableau des sanctions</b></p> <p><b>Changer le mot responsable d'équipe pour officiel d'équipe</b></p>	<p>Concordance avec la définition du lexique.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.7. Expulsion d'un responsable d'équipe</b></p> <p>Un responsable de l'équipe expulsé d'un match doit subir les suspensions définies au tableau 7.5.6 pour chacune des punitions d'extrême inconduite reçues.</p>	<p><b>7.5.7. Expulsion d'un responsable d'équipe</b></p> <p>Un <b>officiel responsable</b> d'équipe expulsé d'un match doit subir les suspensions définies au tableau 7.5.6 pour chacune des punitions d'extrême inconduite reçues.</p>	<p>Concordance avec la définition du lexique.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>7.5.8 Levée des suspensions automatiques</b></p> <p>Dans les séries éliminatoires, les tournois et les championnats et à la suite de l'élimination d'une des équipes, le Comité de discipline régional ou provincial a l'autorité de relever les suspensions automatiques (résultant de gestes prémédités visant à provoquer délibérément l'adversaire) et d'étudier le cas des membres suspendus des équipes non éliminées.</p> <p>...</p>	<p><b>7.5.8 Levée des suspensions automatiques</b></p> <p>Dans les séries éliminatoires, les tournois et les championnats et à la suite de l'élimination d'une des équipes, le Comité de discipline régional <b>d'où provient l'équipe</b> ou provincial a l'autorité de relever les suspensions automatiques (résultant de gestes prémédités visant à provoquer délibérément l'adversaire) et d'étudier le cas des membres suspendus des équipes non éliminées.</p> <p>...</p>	<p>Préciser de quel comité de discipline régional relève cette responsabilité.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur																																													
A.G.A.	<p><b>7.5.9 Dossier remis à zéro (joueur seulement)</b></p> <p>Dans l'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4 et 7.5.5 pour les fins de l'effet cumulatif des offenses, le dossier du joueur sera remis à zéro au début du calendrier régulier, pour un tournoi ou festival, au début des éliminatoires, des championnats régionaux, des championnats provinciaux, sous réserve de purger les suspensions déjà reçues avant de prendre part aux dites compétitions.</p>	<p><del>7.5.9 Dossier remis à zéro (joueur ou entraîneur)</del></p> <p><del>Dans l'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4 et 7.5.5 pour les fins de l'effet cumulatif des offenses, le dossier du joueur ou de l'entraîneur sera remis à zéro au début du calendrier régulier, pour un tournoi ou festival, au début des éliminatoires, des championnats régionaux, des championnats provinciaux, sous réserve de purger les suspensions déjà reçues avant de prendre part aux dites compétitions.</del></p>	<p>Impossible de suivre un dossier d'entraîneur lors d'un tournoi ou championnat pour le cumulatif des offenses.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																													
A.G.A.	<p><b>7.5.9 Dossier remis à zéro (joueur seulement)</b></p> <p>Dans l'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4 et 7.5.5 pour les fins de l'effet cumulatif des offenses, le dossier du joueur sera remis à zéro au début du calendrier régulier, pour un tournoi ou festival, au début des éliminatoires, des championnats régionaux, des championnats provinciaux, sous réserve de purger les suspensions déjà reçues avant de prendre part aux dites compétitions.</p>	<p><b>7.5.9 Dossier remis à zéro (joueur ou entraîneur)</b></p> <p>Sous réserve de purger les suspensions déjà reçues avant de prendre part aux dites compétitions, dans l'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4 et 7.5.5 pour les fins de l'effet cumulatif des offenses, le dossier du joueur <b>ou de l'entraîneur</b> sera remis à zéro au début du calendrier régulier, pour un tournoi ou festival, au début des éliminatoires, des championnats régionaux, des championnats provinciaux.</p>	<p>Ajout de l'entraîneur.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																													
A.G.A.	<p><b>7.7.7 Forfait</b></p> <p>Toute équipe qui remporte un match par défaut se mérite automatiquement trois (3) points au classement, peu importe le type d'activité (saison régulière, séries de fin de saison, finales régionales, finales provinciales et tournois).</p>	<p><b>7.7.7 Forfait</b></p> <p>Toute équipe qui remporte un match par <del>forfait</del> <b>forfait défaut</b> se mérite automatiquement trois (3) points au classement, peu importe le type d'activité (saison régulière, séries de fin de saison, finales régionales, finales provinciales et tournois).</p>	<p>Être conséquent avec le terme.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																													
A.G.A.	<p><b>9.5.7 Sanctions à une équipe</b></p> <p>A. Tout tournoi et festival dûment sanctionné doit mettre sur pied un Comité de discipline de première instance. De plus, toute décision doit être transmise à la région et à la ligue d'où provient l'équipe concernée.</p> <p>...</p>	<p><b>9.5.7 Sanctions à une équipe</b></p> <p>A. Tout tournoi et festival dûment sanctionné doit mettre sur pied <b>avant le début du tournoi</b>, un Comité de discipline de première instance. De plus, toute décision doit être transmise à la région et à la ligue d'où provient l'équipe concernée.</p> <p>...</p>	<p>S'assurer qu'un tel comité existe bel et bien avant le début de la compétition.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																													
A.G.A.	<p><b>9.5.7 Sanctions à une équipe</b></p> <p>...</p> <p>D. Dans une situation de molestage physique ou d'abus verbal envers un officiel ou le retrait d'une équipe, les sanctions minimales doivent être imposées et le dossier doit être référé au Comité de discipline de sa région.</p>	<p><b>9.5.7 Sanctions à une équipe</b></p> <p>...</p> <p>D. Dans une situation <b>d'agression physique molestage physique ou d'abus verbal</b> envers un officiel ou le retrait d'une équipe, les sanctions minimales doivent être imposées et le dossier doit être référé au Comité de discipline de <b>la région d'où provient l'équipe concernée. sa région.</b></p>	<p>Concordance avec l'article 9.6 des Règles de jeu officielles de Hockey Canada.</p> <p>Concordance avec 9.5.7 a) et afin d'éviter que la mention « sa région » soit appliquée à la région où se déroule la compétition.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>																																													
A.G.A.	<p><b>9.6.4 Heure limite du début des matchs de fin de journée</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Division</th> <th>Horaire de match prévu</th> <th>Début du match</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Novice</td> <td>19 h 30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Atome</td> <td>20 h</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pee-wee</td> <td>21 h</td> <td>21 h 30</td> </tr> <tr> <td>Bantam</td> <td>22 h</td> <td>22 h 30</td> </tr> <tr> <td>Midget</td> <td>22 h</td> <td>22 h 30</td> </tr> <tr> <td>Junior</td> <td>23 h</td> <td>23 h 30</td> </tr> </tbody> </table> <p>...</p>	Division	Horaire de match prévu	Début du match	Novice	19 h 30		Atome	20 h		Pee-wee	21 h	21 h 30	Bantam	22 h	22 h 30	Midget	22 h	22 h 30	Junior	23 h	23 h 30	<p><b>9.6.4 Heure limite du début des matchs de fin de journée</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Division</th> <th>Horaire de match prévu</th> <th>Début du match</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Pré-novice</b></td> <td><b>19 h 00</b></td> <td><b>19 h 00</b></td> </tr> <tr> <td>Novice</td> <td>19 h 30</td> <td>19 h 30</td> </tr> <tr> <td>Atome</td> <td>20 h</td> <td>20 h 00</td> </tr> <tr> <td>Pee-wee</td> <td>21 h</td> <td>21 h 30</td> </tr> <tr> <td>Bantam</td> <td>22 h</td> <td>22 h 30</td> </tr> <tr> <td>Midget</td> <td>22 h</td> <td>22 h 30</td> </tr> <tr> <td>Junior</td> <td>23 h</td> <td>23 h 30</td> </tr> </tbody> </table> <p>...</p>	Division	Horaire de match prévu	Début du match	<b>Pré-novice</b>	<b>19 h 00</b>	<b>19 h 00</b>	Novice	19 h 30	19 h 30	Atome	20 h	20 h 00	Pee-wee	21 h	21 h 30	Bantam	22 h	22 h 30	Midget	22 h	22 h 30	Junior	23 h	23 h 30	<p>Ajout de la division Pré-novice. Préciser l'heure du début du match pour les divisions Novice et Atome.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
Division	Horaire de match prévu	Début du match																																														
Novice	19 h 30																																															
Atome	20 h																																															
Pee-wee	21 h	21 h 30																																														
Bantam	22 h	22 h 30																																														
Midget	22 h	22 h 30																																														
Junior	23 h	23 h 30																																														
Division	Horaire de match prévu	Début du match																																														
<b>Pré-novice</b>	<b>19 h 00</b>	<b>19 h 00</b>																																														
Novice	19 h 30	19 h 30																																														
Atome	20 h	20 h 00																																														
Pee-wee	21 h	21 h 30																																														
Bantam	22 h	22 h 30																																														
Midget	22 h	22 h 30																																														
Junior	23 h	23 h 30																																														

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	<p><b>9.6.5 Différence de sept (7) buts</b></p> <p>Pour tout tournoi ou festival, il est permis après la deuxième période complète, advenant une différence de sept (7) buts:</p> <p>A. de mettre fin au match;</p> <p>B. de chronométrer du temps continu (punitions incluses).</p>	<p><b>9.6.5 Différence de sept (7) buts</b></p> <p>Pour tout tournoi ou festival, il est permis après la deuxième période complète, advenant une différence de sept (7) buts:</p> <p>A. de mettre fin au match;</p> <p>B. de chronométrer du temps continu (punitions incluses);</p> <p><b>C. aucun temps d'arrêt ne sera permis lorsque l'on est en mode continu.</b></p>	<p>Ajouté un paragraphe C. Cause de problème aux endroits où l'on permet le temps d'arrêt exemple lors de tournoi.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>9.10.4 Inscription à deux (2) tournois ou festivals aux mêmes dates</b></p> <p>Une équipe ne peut s'inscrire à des tournois ou festivals qui se déroulent aux mêmes dates sans en avvertir les deux (2) tournois ou festivals concernés au moins 30 jours avant le début de ces deux (2) tournois ou festivals, à défaut de quoi elle peut se voir confisquer un de ses permis de tournoi par Hockey Québec.</p>	<p><b>9.10.4 Inscription à deux (2) tournois ou festivals aux mêmes dates</b></p> <p>A. Une équipe ne peut <b>pas</b> s'inscrire à des tournois ou festivals qui se déroulent aux mêmes dates;</p> <p><b>B. Une équipe peut s'inscrire à des tournois ou festivals à des dates qui se chevauchent mais doit aviser au moins trente (30) jours avant le début de ces deux tournois ou festivals;</b></p> <p><b>C. À défaut de quoi, l'équipe peut se voir confisquer un de ses permis de tournoi par Hockey Québec.</b></p>	<p>Permette une meilleure gestion pour les tournois. Éviter de devoir annuler une classe à quelques semaines avant la tenue d'un tournoi.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>9.10.5 Formulaire à remettre et permis de tournoi</b></p> <p>...</p> <p>B. Suivant leur acceptation, les équipes du Québec doivent remettre au tournoi un de leurs permis de tournoi.</p>	<p><b>9.10.5 Formulaire à remettre et permis de tournoi</b></p> <p>...</p> <p><del>Déterminer si le permis doit être envoyé au tournoi ou placé dans le cartable d'équipe.</del></p> <p>B. Suivant leur acceptation, les équipes du Québec doivent remettre <b>à leur arrivée</b> au tournoi, un de leurs permis de tournoi.</p> <p>...</p>	<p>Clarifier l'incohérence qui existe entre le règlement 9.10.5 et 9.10.10.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>10.4 Code d'éthique</b></p> <p>...</p> <p>B. En ce qui concerne le «code d'éthique des parents, <b>administrateurs, joueurs, officiels et entraîneurs</b>» de Hockey Québec, il incombe à l'organisation <b>ou à l'association</b> de faire signer à chacun des parents l'adhésion au dit code d'éthique, lequel devra comporter un avis expliquant clairement que tout manquement ou non-respect pourra entraîner une sanction. <b>Le formulaire « Adhésion au code d'éthique » se retrouve au chapitre 13.6.</b></p> <p>...</p>	<p><b>10.4 Code d'éthique</b></p> <p>...</p> <p>B. En ce qui concerne le «code d'éthique des parents, administrateurs, joueurs, officiels et entraîneurs» de Hockey Québec, il incombe à l'organisation <b>ou à l'association</b> de faire signer à <b>chaque personne, chacun des parents</b> l'adhésion au dit code d'éthique, lequel devra comporter un avis expliquant clairement que tout manquement ou non-respect pourra entraîner une sanction. Le formulaire « Adhésion au code d'éthique » se retrouve au chapitre 13.6.</p> <p>...</p>	<p>Précision</p> <p><b>CA 16 mars 2012</b> <b>Accepté.</b></p>
A.G.A.	<p><b>10.5 Code d'éthique de l'administrateur</b></p> <p>...</p> <p>J. Maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur.</p>	<p><b>10.5 Code d'éthique de l'administrateur</b></p> <p>...</p> <p>J. <b>Dans les limites de ses responsabilités</b>, maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur.</p>	<p>Afin de clarifier que ces contacts doivent se faire seulement dans les dossiers dont ils ont la responsabilité</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>
A.G.A.	<p><b>13.2.1 Tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés et pour liste de réserve (Pré-novice à Senior 18 ans et plus)</b></p>	<p><b>13.2.1 Tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés et pour liste de réserve (Pré-novice à Senior 18 ans et plus)</b> <b>Le Juvénile peut utiliser des joueurs affiliés du Midget BB, Midget A-B, Bantam BB-CC (à ajouter au tableau).</b></p>	<p>Ajout de la division et classe pour le Juvénile au tableau.</p> <p><b>C.P.R. : En accord</b> <b>CA : Accepté 11 mai 2012</b></p>

Statut	Texte actuel	Nouveau texte	Argumentaire/Proposeur
A.G.A.	13.2.2 Tableau d'admissibilité pour joueuses affiliées et pour liste de réserve (Pré-novice à Junior, hockey féminin)	13.2.2 Tableau d'admissibilité pour joueuses affiliées et pour liste de réserve (Pré-novice à Junior, hockey féminin)  Le collégial peut utiliser des joueuses affiliées du Midget AA, Midget A, et Midget B.	Ajout de la division Collégial et préciser qu'il s'agit du tableau pour le secteur féminin.  C.P.R. : En accord CA : <b>Accepté 11 mai 2012</b>